



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 29 AVRIL 2011 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. RICHARD, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, Mme LE GARS.

Etaient représentés : M. FRANCE, M. GOZE, Mme DESCHARD, M. JOLY, M. GIRON, M. GUETTE, M. HAZOUARD, M. PERIZ, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Etaient invitées : Mme MUTTI représentant Monsieur le Recteur, Mme DE MONTGOLFIER, Mme LENOIR, Mme CAILLOT.

Le quorum étant atteint, le président BRUN ouvre la séance à 9 H 10. Il accueille Monsieur François CANSSELL, Directeur de l'IPB qui vient présenter la Convention Aquitaine Valo qui sera proposée au vote lors du prochain Conseil d'Administration. Après cette intervention, et le conseil étant réduit aux membres élus, il fait part du décès de Madame Sylviane LEPRUN, Professeur d'Arts Plastiques à Bordeaux 3. Il annonce la démission de M. COQUELIN, vice-président du CEVU, et l'organisation de son remplacement lors d'un CEVU exceptionnel qui aura lieu le lundi 9 mai à 16 heures avec ce seul point comme ordre du jour. Il se substituera provisoirement au VP CEVU pour signer les documents. Il évoque enfin la situation de l'employé de France Telecom qui a mis fin à ses jours à Mérignac et qui était le père de l'un de nos étudiants.

I - CONVENTION AQUITAINE VALO

M. CANSSELL rappelle l'historique de la mise en place du service Aquitaine Valo, ainsi que les objectifs et missions confiés à cette structure, à savoir la valorisation des résultats de la recherche des 4 universités de Bordeaux, 2 écoles d'ingénieurs (IPB, ENITA) et Sciences Po Bordeaux, au travers d'une palette de compétences complémentaires. Les objectifs d'Aquitaine Valo sont entre autres : l'accompagnement des chercheurs dans leurs démarches d'innovation, le transfert des résultats des unités de recherche (offres de technologies brevetées, offre de savoir-faire) vers l'industrie et la négociation des contrats de recherche avec des acteurs socio-économiques locaux, nationaux et internationaux.

Il revient sur le vote du CA du PRES du 30 mars qui a adopté à l'unanimité la convention qui est à présent soumise aux votes des conseils des établissements membres. Il passe ensuite la parole à Marie-Ange LE MESTRE, Chargée des Affaires Juridiques de l'Université de Bordeaux.



Mme LE MESTRE présente la convention Aquitaine Valo qui formalise la volonté des établissements du site bordelais de confier les missions de valorisation à l'université de Bordeaux et détermine les conditions de l'exercice de ces compétences ainsi que les droits et obligations des parties.

Le président BRUN donne ensuite la parole aux membres du conseil.

Mme BOULERIE pose la question du modèle économique présenté dans la convention. Elle demande des éléments de précision sur les modalités du financement en cas de déficit évoqués à l'article 9-1.

M. CANSSELL précise le principe de base liant la participation financière des établissements au prorata de l'utilisation des services proposés. Les principaux contributeurs sont les universités de Bordeaux 1 et Bordeaux 2 avec l'IPB. Le principe de financement des déficits obéit à la même règle. Il défend l'idée initiale de ne pas préciser dans la convention le pourcentage de répartition des contributions entre la part forfaitaire, liée à la qualité de membre de la convention, et la part liée au volume d'activité de chaque membre au sein de la structure.

M. JOURDAN précise les modalités d'adoption du texte de la convention par le CA du PRES du 30 mars 2011. Présenté au terme d'une longue navette entre les établissements et le PRES, ce texte a finalement été adopté. Il rappelle qu'il a, à cette occasion, émis le souhait qu'il soit examiné par le CA de Bordeaux 3. Il considère que ce texte devrait encore faire l'objet d'amendements car certains termes utilisés posent problème. Il cite quelques exemples :

- à l'article 2 « Aquitaine Valo est **le** service de valorisation des établissements signataires »,
- à l'article 3-1 « les établissements **s'interdisent** d'exercer les compétences confiées exclusivement au service Aquitaine Valo » ;

Il attire l'attention des membres du Conseil sur la problématique du financement de ce service. Le Compte Financier 2010 laisse apparaître un déficit de 650 000 euros. Il faut être conscient que, de fait, c'est une structure qui va coûter.

M. CANSSELL reconnaît que la valorisation engendre des dépenses, mais ce sont des investissements à long terme. Il faut par exemple environ une dizaine d'années pour rentabiliser un brevet. Il explique que le déficit actuel est largement lié aux dépenses induites par la protection de la propriété intellectuelle.

Mme LE MESTRE précise que la volonté de Bordeaux 3 de mutualiser la valorisation a été exprimée dès 2007. Elle revient sur l'article 3 qui définit le périmètre des compétences exclusives d'Aquitaine Valo et celles qui restent « partagées » avec les établissements membres. Un service unique n'exclut pas l'existence de structures de valorisation dans chaque établissement et le transfert d'un certain nombre de responsabilités. La ligne de partage actuelle est imparfaite, mais elle va se perfectionner. La définition de la politique de valorisation est décidée par les établissements. Elle considère que l'université Bordeaux 3 doit prendre conscience qu'elle est concernée par la problématique de la protection intellectuelle. Elle termine en insistant sur la nécessité de réfléchir sur la notion de valorisation.

M. RICHARD remercie les intervenants pour ces précisions. Il se déclare choqué par une présentation qui associe le fait éventuel de ne pas signer la convention à une forme de désintérêt pour la question de la propriété intellectuelle. Il critique le caractère trop flou selon lui du montage financier du projet présenté. Il demande si les autres conseils d'administration se sont prononcés sur le sujet.



M. CANCELL répond que l'on est actuellement au début de la phase d'information. Il précise le sens de son intervention qui visait simplement à attirer l'attention du Conseil sur le coût incompressible de la protection des savoirs et savoir-faire.

M. PORTINE demande des précisions sur la manière dont Aquitaine Valo assure la protection de la propriété intellectuelle. Il précise qu'il ne dépose pas de brevet et que ses activités de recherche et développement n'impliquent pas l'appui extérieur d'une grosse structure. Il considère qu'Aquitaine Valo n'est pas faite pour Bordeaux 3.

M. CANCELL précise qu'Aquitaine Valo est au service de l'établissement pour qui il opère. C'est un service qui permet de faire fonctionner l'activité de recherche.

Mme LE MESTRE ajoute que Bordeaux 3 génère une activité qui pourrait faire l'objet de brevets et de licences. Elle conteste l'idée selon laquelle Aquitaine Valo ne serait prévue que pour gérer les activités de licence ou de brevet. La structure gère également des accords de consortium et des contrats de recherche. Elle rappelle les objectifs associés au recrutement d'un chargé de mission SHS au sein d'Aquitaine Valo.

M. BEYLOT demande des précisions sur la position de l'équipe présidentielle par rapport au projet présenté. Il demande également à M. CANCELL des précisions sur le domaine des compétences d'Aquitaine Valo.

Le président BRUN répond que la position de Bordeaux 3 est définie par le CA. Il rappelle les remarques formulées précédemment par M. JOURDAN faisant état de formulations pouvant être qualifiées d'insuffisantes et d'insatisfaisantes. Il rappelle qu'il ne s'agit à ce stade que d'une information. Le vote aura lieu au prochain CA.

M. CANCELL rappelle les termes de la convention précisant les domaines de compétences exclusives et partagées entre Aquitaine Valo et les établissements signataires. Il insiste sur la nécessité du travail collaboratif entre les 2 niveaux d'action et dit qu'Aquitaine Valo est au service des établissements. Elle a un rôle d'interface et de mutualisation des compétences.

Il répond ensuite à une question de M. PORTINE portant sur la gestion des brevets dans les UMR. Il s'agit en l'occurrence d'une copropriété avec le CNRS, l'INSERM ou l'INRIA.

Mme LE GARS demande quelle est la position du CS sur ce service de Valorisation de la Recherche qui peut présenter potentiellement un caractère redondant.

Le président BRUN répond que le CS sera consulté pour avis.

M. POLI se dit en accord avec Madame LE GARS. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que, comme Aquitaine Valo, le service des PUB dispose d'un personnel chargé des problèmes de propriété intellectuelle. Il demande quelle est la mission de la chargée de propriété intellectuelle d'Aquitaine Valo en SHS.

M. RAMBAUD rappelle que l'intensité des relations administratives nouées avec la chargée de mission SHS a souffert de l'incertitude sur l'évolution des relations entre Bordeaux 3 et Aquitaine Valo.

Mme LE MESTRE répond que la mission de la chargée de propriété intellectuelle est de démarcher les établissements. Elle précise que ses tâches sont en constante évolution.



M. CANSSELL ajoute que ce recrutement a été fortement encouragé par le Conseil Régional.

II - POINT OPERATION CAMPUS

Le président BRUN présente M. GOZE, Directeur de projet de l'Opération Campus à l'Université de Bordeaux et Mme CHIMITS, architecte chargée de l'opération Campus pour Bordeaux 3.

M. GOZE évoque le lancement de la 1^{ère} tranche de réalisation relative au secteur Sciences et Techniques. Il souligne à travers cet exemple l'importance des questions techniques et financières à résoudre. Il reconnaît le retard pris dans l'exécution du programme. Le 1^{er} contrat devrait commencer au 1^{er} trimestre 2012. Il rappelle aux membres du CA les différentes étapes antérieures du projet, de la préparation de l'appel à projet en 2008 à la signature de la convention d'ingénierie.

Il passe la parole à Mme CHIMITS qui présente le programme des opérations prévues pour Bordeaux 3, opérations qui ont été définies en 2008. Les représentants de la Société de Réalisation du PRES, qui assure la maîtrise d'œuvre de l'opération, ont rappelé les grandes lignes du programme Opération Campus pour notre établissement :

- Création d'une Maison des Sciences Archéologiques dotée d'un budget Investissement de 18,5 millions d'euros dont 3,18 millions financés par l'Opération Campus qui accueillera, en plus d'Ausonius et de l'IRAMAT une équipe de recherche de Bordeaux 1 et le service de l'INRAP.
- Restructuration de la Maison des Arts dotée d'un budget de 2,38 millions d'euros intégralement financé par l'Opération Campus.
- Restructuration de la MPI qui sera requalifiée et agrandie pour devenir la Maison de la Recherche. Le budget de l'opération est estimé entre 0,85 et 1 million d'euros.
- Restructuration et réhabilitation du parc immobilier pour un budget global de 28,31 millions d'euros financés à hauteur de 17,65 millions d'euros par l'Opération Campus.

Il convient d'ajouter à ce budget une somme de 10,93 millions d'euros positionnés en crédits de maintenance.

Notre établissement bénéficiera également de 2 opérations inter-universitaires relatives à la création d'un Pôle de Vie entre Bordeaux 3 et Bordeaux 4 et à l'extension de 5 000 m² de la bibliothèque inter-universitaire.

Au-delà des opérations inscrites dans le périmètre de l'Opération Campus, notre établissement est également impliqué dans une réflexion relative au projet MILC susceptible d'accueillir ou de se voir adosser le DEFLE qui libérerait alors l'espace actuellement occupé.

Mme CHIMITS évoque également le projet d'extension de 5 000 m² de la bibliothèque interuniversitaire à « partager » entre Bordeaux 3 et Bordeaux 4 et le projet, qui reste à finaliser, de création d'un pôle de vie entre Bordeaux 3 et Bordeaux 4.

Monsieur GOZE développe les spécificités des financements Opération Campus qui incluent à côté d'un budget investissement un budget fonctionnement, contrairement au CPER qui est intégralement tourné vers l'investissement. Cette spécificité interdit de fait les financements croisés.



Sur le point particulier de la MPI, Monsieur le Président propose de saisir l'opportunité proposée par le PRES de traiter le dossier de réhabilitation/restructuration en opération isolée. Il sollicitera la Région pour obtenir le décalage des 600 000 € de crédits inscrits à ce titre dans le cadre du CPER vers le projet d'adossement du DEFLE à la MILC.

Le président BRUN informe les membres du CA de la prochaine consultation des membres du CS sur le dossier Maison de la Recherche. L'arbitrage sera proposé pour la fin mai.

M. JOURDAN précise que la Maison de la Recherche sera livrée en 2013.

M. PORTINE rappelle que le bâtiment du DEFLE sera libre après la construction de la MILC si l'on suit la logique de l'adossement du DEFLE à la MILC.

Le président BRUN se félicite que l'Opération Campus prévoit un volet dédié à la maintenance des bâtiments.

M. JOURDAN signale la nécessité de coordonner le projet de la MILC avec l'ensemble des réflexions en cours, notamment sur le volet relatif à la gestion des espaces de documentation qui doit être envisagé en relation avec le projet de création d'une grande Bibliothèque de Langue.

Mme LARGOUET ajoute que le projet actuel de la MILC prévoit une bibliothèque de 200 places qui vient en concurrence avec le projet redimensionné d'une bibliothèque de langue dotée de 260 places.

Le président BRUN rappelle que la MILC ne sera pas à usage uniquement universitaire et qu'il s'agit d'un projet porté et financé par le Conseil Régional. Il conclut en soulignant l'importance de l'Opération Campus qui ouvre des perspectives à l'horizon 2015.

III - PRESENTATION DU MODELE SYMPA 2011

Le président BRUN présente les grands enjeux du passage au modèle « SYstème de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité », nouveau modèle de répartition des moyens qui remplace les critères du système San Remo.

Mme CAILLOT présente ensuite le modèle SYMPA qui détermine notre Dotation Globale de Fonctionnement : 14 132 000 €.

Ce modèle répartit le budget national entre les universités en fonction du « poids » de l'établissement au regard de critères d'activité et de performance à l'échelle nationale :

- nombre d'étudiants présents aux examens,
- réussite des étudiants,
- nombre d'enseignants-chercheurs producteurs pondérés selon la cotation AERES des équipes de recherche.

M. RAMBAUD ajoute que ce modèle, qui entraîne encore des très grandes variations d'une année sur l'autre, n'est pas encore consolidé.



Mme CAILLOT revient sur les déterminants de l'augmentation de la subvention 2011 qui est le résultat d'une hausse générale du poids de Bordeaux 3 dans les différents critères observés et tout particulièrement au renforcement de la recherche (effet cumulatif de l'augmentation du nombre de producteurs et de l'amélioration du classement des équipes). Elle estime, sur la base d'une comparaison inter-universitaire des résultats, qu'il sera difficile à l'avenir de progresser encore sur cet indicateur de recherche. La marge de progression identifiée porte sur le taux de réussite en Licence et sur le nombre de diplômés Master.

Le président BRUN souligne le fait que les moyens alloués au titre de la Recherche démontrent la reconnaissance de la qualité scientifique de notre établissement. Nous supportons largement la comparaison avec les autres universités. Malheureusement, nous dépendons de décisions qui nous dépassent et il ne faut pas écarter une possible diminution des crédits en 2013.

IV- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 1^{ER} AVRIL 2011

Le président BRUN met au vote le procès-verbal du CA du 1^{er} avril, modifié en séance suite aux demandes de Monsieur BEYLOT.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

⇒ Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2011 est adopté.

V - CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2011/2012

Le président BRUN présente le calendrier universitaire voté en CEVU le 28 avril. Il précise que le projet présenté est le résultat d'un compromis entre les différentes positions de la communauté universitaire.

Mme LAWRENCE commente le projet de calendrier caractérisé notamment par un décalage de 3 jours entre le début des CM le lundi 19 septembre et le début des TD le 22 septembre et par le rétablissement de la semaine d'interruption des cours du 22 au 31 octobre.

Mme SANGUIRGO explique la position des personnels BIATOS qui avaient demandé le décalage d'une semaine entre le début des cours et le début des TD afin de finaliser et consolider la campagne d'inscription pédagogique.

M. BEYLOT estime que le projet présenté propose des solutions bancales. Il s'étonne de l'inscription des « Transverses » dans le calendrier proposé.

Le président BRUN précise que cette intégration a été effectuée à la demande du Conseil Scientifique.

Mme LAWRENCE ajoute que le calendrier proposé tient compte des propositions des personnels des UFR qui redoutaient une grande affluence d'étudiants pour les inscriptions pédagogiques dans un temps très court.



M. LOQUAY demande la confirmation de l'autorisation de dérogation à ce calendrier pour les formations professionnalisantes. Il rappelle que le Master Pro Communication a toujours démarré au moment de la semaine de pré rentrée.

Mme MALGOUYAT confirme la possibilité de dérogation pour les filières professionnelles.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 2
Contre	: 0
Pour	: 22

⇒ ***Le Conseil d'Administration adopte le calendrier universitaire 2011/2012.***

VI - RECONVERSION DE L'OFFRE DE FORMATION

Mme MALGOUYAT présente les principes de reconversion entre l'offre de formation actuelle et la nouvelle offre. Les règles de reconversion doivent permettre aux étudiants ayant validé un semestre en 2010/2011, en prévision de l'année universitaire 2011/2012 première année du nouveau quinquennal, de poursuivre leur cursus dans les meilleures conditions, en tenant compte des éléments pédagogiques qu'ils auront validés et des ECTS qu'ils auront acquis à la fin de cette année.

Mme BOULERIE demande une précision pour les UE qui, à la faveur de la nouvelle offre de formation, changent de semestre.

Mme MALGOUYAT confirme l'application du principe général de la conservation de l'UE acquise à cette situation spécifique.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

⇒ ***Le Conseil d'Administration adopte le principe de reconversion de l'offre de formation.***

VII - ADOPTION DE LA CHARTE DES THESES

Le président BRUN propose de renvoyer l'examen de la charte des thèses à une date ultérieure.



VIII - REFONTE DU REGIME DISPENSE D'ASSIDUITE

Mme LAWRENCE présente le dispositif qui, conformément à la réglementation, organise les modalités pédagogiques spécifiques dites de régime spécial distinctes du régime général prévoyant l'aménagement des emplois du temps et des modalités de contrôle des connaissances au bénéfice de certaines catégories d'étudiants. Ces modalités consistent en une dispense d'assiduité aux enseignements de travaux dirigés, accordés individuellement à la demande de l'étudiant, et d'une évaluation exclusive sous forme d'examens terminaux.

M. BEYLOT se dit sceptique quant à l'efficacité de ce dispositif qui va en outre provoquer une surcharge de travail pour les personnels. Il critique également l'utilisation du terme « engagé dans la vie active », qui reflète imparfaitement les difficultés que rencontrent les étudiants qui doivent travailler pour financer leurs études.

Mme MALGOUYAT précise que le terme « engagé dans la vie active » n'est rien d'autre que la formulation réglementaire. Il est impossible de le préciser davantage. Elle ajoute que cette procédure permet une gestion plus efficace des différents statuts étudiants.

M. DUVERGER se dit rassuré par ce texte.

M. HOYAUX constate que nous fonctionnons avec trois régimes différents : le régime général, la FAD et le régime dispensé. Il précise qu'en Géographie prévaut le contrôle continu intégral ce qui implique une gestion rigoureuse du calendrier. Le conseil des enseignants de l'UFR est opposé à la FAD.

M. LOQUAY trouve le dispositif insatisfaisant et trop vague. Il constate que certains dispensés se déclarent très tardivement. Il préconise la signature d'un contrat avec l'étudiant dispensé et propose la désignation d'un enseignant référent pour chaque étudiant dispensé.

Le président BRUN rappelle que c'est le CEVU qui a émis le souhait de cette forme d'accompagnement. Il reconnaît que, lorsque ses modalités seront définies, sa mise en place pourrait supposer des moyens complémentaires.

M. HOYAUX demande s'il ne faudrait pas plutôt rendre les TD obligatoires car le contrôle continu donne indiscutablement de meilleurs résultats.

M. DUVERGER répond que la dispense ne concerne que les TD car les cours ne sont, réglementairement pas soumis à la même obligation de présence.

Le président BRUN souhaite restreindre le régime dispensé à ceux qui en ont réellement besoin.

Mme BOULERIE demande des éléments d'explication complémentaires sur l'articulation de ce dispositif avec la FAD.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 23

➤ Le Conseil d'Administration adopte le dispositif de dispense d'assiduité.



IX - RECONDUCTION DES REORIENTATIONS SUR MINEURE POUR LA RENTREE 2011

Mme MALGOUYAT présente le dispositif des réorientations sur mineures qui permet aux étudiants de licence ayant validé leur L1 dans leur filière d'origine et ayant suivi un enseignement de mineures de se réorienter sur la formation « porteuse » de l'enseignement de mineure.

Mme BOULERIE et M. HOYAUX signalent deux oublis sur le document présenté.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la reconduction des réorientations sur mineures pour la rentrée 2011.

X - CONVENTION FORMATION PROFESSIONNELLE DES DOCTORANTS CONTRACTUELS

M. RAMBAUD précise que l'IUFM d'Aquitaine a conçu une formation pour les doctorants contractuels de l'université de Bordeaux 1. Le PRES de Bordeaux souhaite que l'IUFM étende cette expérience en devenant l'opérateur de la Formation Professionnelle des doctorants contractuels inscrits dans les dix écoles doctorales regroupées au sein du Collège Doctoral de Bordeaux.

M. DUVERGER estime que ce projet pose d'une part le problème de la construction de l'offre de formation et de l'adaptation du cursus du doctorant au marché du travail.

Le président BRUN rappelle les études qui démontrent qu'un tiers seulement des doctorants deviennent MCF.

M. HOYAUX se demande quelle sera la lisibilité du dispositif.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 4
Contre	: 0
Pour	: 20

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la convention de formation professionnelle des doctorants contractuels.



XI - BILAN D'ETAPE DE LA MISE EN PLACE DE L'UE PPE ET PRESENTATION DES PROPOSITIONS D'AMELIORATION FORMULEES PAR LE POSIP

M. ESCADAFAL informe les membres du CA de sa décision de renoncer à sa modulation de service de VP Délégué afin de pouvoir prendre en charge des enseignements de l'UE PPE. Il présente la proposition d'amélioration du fonctionnement de l'UE qui vise notamment à inclure le stage d'orientation professionnelle non plus comme une option, laquelle rendait nécessaire une proposition alternative, mais comme matière facultative rattachée à l'UE PPE (à la VET).

Mme RIGAL-CELLARD demande des précisions sur la durée des stages d'orientation professionnelle.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les propositions d'améliorations de l'UE PPE en licence.

XII - DEMANDES D'HONORIS CAUSA POUR M. FUENTES ET MME BUTLER

Le président BRUN demande au conseil de l'autoriser à décerner le titre de Docteur Honoris Causa à M. Carlos FUENTES, écrivain mexicain. Après avoir brièvement rappelé ses titres, il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

⇒ Le Conseil d'Administration autorise le président de l'université à décerner le titre de Docteur Honoris Causa à Monsieur Carlos FUENTES.

Le président BRUN demande au conseil de l'autoriser à décerner le titre de Docteur Honoris Causa à Mme Edith BUTLER, philosophe américaine. Après avoir brièvement rappelé ses titres, il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 2
Contre	: 0
Pour	: 22

⇒ Le Conseil d'Administration autorise le président de l'université à décerner le titre de Docteur Honoris Causa à Madame EDITH BUTLER.



XIII - PROPOSITION DE CADRAGE PEDAGOGIQUE DE L'UE LANGUE

Le président BRUN présente les grands enjeux de la mise en place de cette nouvelle UE qui marque la réintroduction de l'enseignement des langues dans l'ensemble des maquettes de notre offre de formation. Il sollicite l'avis du CA sur une modalité d'organisation de cet enseignement basé sur le constat de l'impossibilité de recruter suffisamment de chargés de cours pour assurer les quelques 5 000 heures d'enseignement à organiser. Il présente un projet visant à recruter en CDD de 1 an, renouvelable une fois, six formateurs de langues qui assureront 480 heures d'enseignement et consacreront 96 heures à la confection de ressources ou à la gestion d'activités en ligne des laboratoires. Ils seront rémunérés sur la base du 4^{ème} échelon de la grille des professeurs certifiés. Afin d'encadrer le travail des étudiants dans les laboratoires, l'université organisera le recrutement de tuteurs étudiants.

Le président BRUN annonce que ce dispositif sera soumis au vote du prochain CA.

M. RIBEYRE demande si ces emplois seront pérennes.

Le président BRUN répond que, contrairement aux personnels recrutés qui ne pourront pas dépasser un cycle de 2 ans, les emplois ouverts seront inscrits dans la durée du prochain contrat quinquennal.

XIV- PROFILS SYNTHETIQUES DES PAST RENTREE 2011

Le président BRUN présente les profils des PAST offerts au recrutement à la rentrée 2011.

M. RAMBAUD ajoute que c'est la première fois que ces profils sont formalisés et soumis au vote du CA.

M. PORTINE constate que cette procédure constitue une nouveauté qui explique le caractère non exhaustif des informations recueillies. Il souhaite qu'à l'avenir un argumentaire plus développé soit présenté au CA pour lui permettre de se prononcer.

Le président BRUN reconnaît que le dispositif doit être amélioré. Il propose de passer au vote.

Ne prennent pas part au vote	: 3
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 21

➔ Le Conseil d'Administration adopte les profils de PAST pour la rentrée 2011.

XV- PROJET C.R.A. : VOLET ENTREPRENEURIAT

M. ESCADAFAL précise qu'il s'agit d'un projet de création d'un pôle de l'entrepreneuriat étudiant de Bordeaux et du développement d'incubateurs au sein des établissements d'Enseignement Supérieur en Aquitaine.



Mme RIGAL-CELLARD demande si ce projet entre dans le cadre de l'UE PPE.

M. ESCADAFAL répond qu'un étudiant peut s'engager dans ce processus dans le cadre de l'UE PPE notamment dans l'accompagnement du choix de poursuite d'études.

M. RIBEYRE demande à quel type d'étudiant s'adresse le projet.

M. ESCADAFAL répond qu'il s'agit prioritairement d'étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} années de Licence.

M. PORTINE remarque que les incubateurs à Bordeaux 1 sont envisagés plutôt pour des doctorants.

Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 1
Pour	: 22

⇒ Le Conseil d'Administration adopte le projet d'entrepreneuriat avec le Conseil Régional d'Aquitaine.

XVI - MODIFICATION DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES POUR LES ETUDIANTS EN MOBILITE AU JAPON

Le président BRUN demande au conseil d'adopter les modifications de contrôle de connaissances pour que les étudiants en mobilité au Japon puissent valider leurs semestres.

Il propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

⇒ Le Conseil d'Administration adopte les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour les étudiants en mobilité au Japon.

XVII - TARIFS

M. RAMBAUD précise que ce tarif des sessions de modélisation hydrogéologique est proposé dans le cadre de la Formation Continue.

M. RIBEYRE ajoute que ce sont des stages organisés par l'EGID sur 2 ou 3 jours.



Le président BRUN propose de passer au vote.

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 24

➔ ***Le Conseil d'Administration adopte le tarif des sessions de modélisation hydrogéologique.***

XVIII - QUESTIONS DIVERSES

M. HOYAUX demande des éléments d'information sur les modalités de gestion des chèques vacances depuis le passage à l'autonomie de l'établissement depuis le 1^{er} janvier 2011.

M. RAMBAUD rappelle que l'université est devenue pleinement responsable de tous les volets de l'action sociale en faveur des personnels. Il rappelle l'adoption des précédentes conventions d'action sociale avec le CROUS et le Rectorat. Il s'engage à rechercher les nouvelles règles de gestion des chèques vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 14 H 45.

Le Président,

Patrice BRUN